

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lise Roy

<https://www.cadre21.org/membres/916e8f5d923489374f0c0b9b>

Date d'obtention : 2022-03-30 17:26:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre des informations en suivant les étapes de la trousse si la demande provient d'un élève.
Se servir de la trousse sexto pour suivre les étapes, prendre le temps de remplir la grille et saisir le cellulaire s'il s'agit d'un acte malveillant et le remettre aux policiers sans en observer le contenu.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation à son traitement particulier. On n'agit pas à la demande d'un parent ou d'un policier. S'il s'agit d'un acte malveillant nous devons saisir immédiatement le cellulaire et contacter la police sans questionner l'élève. On suit le protocole sexto, on rencontre la personne qui dit la mention de l'incident et on complète la grille d'évaluation. On écoute la version des faits de la personne qui a reçu des sextos, on complète toute la grille et on saisit son cellulaire afin de le remettre aux policiers. Le fait que je suis intervenante, il est essentiel de ne jamais regarder les images. L'école n'est pas le responsable et mandataire de la police.

Il y a la grille qui me permet de prendre en note toutes les informations concernant les différentes personnes qui peuvent être impliquées dans une situation de sexto.

Considérant l'acte malveillant, l'intervenant ne complète pas la grille. Toutefois, il doit confisquer le téléphone et le remettre aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre le temps de questionner la victime afin d'aller chercher toutes les informations claires afin de continuer de suivre les étapes.

Je dois laisser les victimes donner leur version à eux des faits. Je dois compléter la grille d'évaluation et faire appel à la police si c'est utile et nécessaire. Oui vraiment, il faut être en mesure de bien distinguer un acte malveillant d'un acte impulsif.